

2024



mgas

MUTUELLE | SANTÉ PRÉVOYANCE SERVICES

DOMPRO
Grand Senior

**Je choisis la mutuelle
qui prend soin de moi**

L'offre dédiée aux personnes de plus de 80 ans résidant à domicile ou en foyer d'hébergement



Sommaire

Mes garanties santé	page 3
Mes cotisations	page 5
Mon renfort facultatif	page 5
Mes services en ligne	page 7
Mes services inclus	page 8

La MGAS, plus de 80 ans de démocratie mutualiste couvrant près de 100 000 personnes

En tant que mutuelle, la Mutuelle Générale des Affaires Sociales est une structure à but non lucratif. Elle est dirigée par ses adhérents réunis en Assemblée Générale. Les décisions, prises suivant le principe « un Homme, une Voix », privilégient en pratique la démocratie mutualiste. Principe fondateur des deux mutuelles (Mutuelle des Personnels du Ministère de la Santé Publique et de la Population et Mutuelle des Personnels du Ministère du Travail) créées en 1943 et 1945 qui, en fusionnant en 1970, ont donné naissance à la MGAS.



Une qualité de service certifiée :

La MGAS a obtenu sa certification ISO 9001 depuis 2014. Elle inclut notamment la gestion de sa relation adhérent : 9 adhérents sur 10 sont satisfaits de la qualité de l'accueil.



Un respect de votre vie privée :

La protection des Données Personnelles collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).



Mes garanties santé

Les remboursements de la MGAS sont exprimés soit en pourcentage de la Base de Remboursement du Régime Obligatoire **en incluant la part de celui-ci**, soit en euros par année civile et par bénéficiaire sauf mention contraire. Les remboursements sont versés dans la limite des frais réels engagés et dans les conditions et limites définies au Règlement Mutualiste. **La formule DOMPRO GRAND SENIOR n'est pas responsable.**

Les prestations entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

♥ Avantages MGAS

 SOINS COURANTS	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Honoraires médicaux		
Consultations et visites généralistes OPTAM / OPTAM-CO ou non ⁽²⁾	70 %	120 %
Consultations et visites spécialistes OPTAM / OPTAM-CO ou non ⁽²⁾	70 %	120 %
Actes techniques médicaux OPTAM / OPTAM-CO ou non ⁽²⁾	70 %	120 %
Actes de radiologie et d'Imagerie OPTAM / OPTAM-CO ou non ⁽²⁾	70 %	100 %
Soins à l'étranger pris en charge par le RO français ⁽³⁾	15 % à 80 %	100 %
Ostéodensitométrie prise en charge par le RO	70 %	100 %
Honoraires paramédicaux		
Honoraires des auxiliaires médicaux	60 %	100 %
Téléconsultations		
Téléconsultations non prises en charge par le RO - Service Santéclair ♥	-	illimitées
Analyses et examens de laboratoire		
Analyses et examens de laboratoires	60 %	100 %
Médicaments		
Pharmacie prise en charge par le RO	15 % / 30 % / 65 %	100 %
Matériel médical		
Grand appareillage dont véhicule pour personnes atteintes d'un handicap ♥	65 % - 100 %	175 %
Petit appareillage, pansement, accessoire, orthopédie, orthèse	60 %	175 %
Appareillage médical prescrit non pris en charge par le RO (par année civile)	-	40 €
 HOSPITALISATION ⁽⁴⁾	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Forfait journalier hospitalier		
Forfait journalier MCOO (Médecine, Chirurgie, Obstétrique, Odontologie) dans la limite de 90 jours / an	-	Frais réels
Forfait journalier SSR (Service de Soins et de Réadaptation) dans la limite de 25 jours / an	-	Frais réels
Autres forfaits journaliers : Psychiatrie dans la limite de 25 jours / an	-	Frais réels
Honoraires		
Honoraires en médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCOO) OPTAM / OPTAM - CO ou non ⁽²⁾	80 %	150 %
Frais de séjour, salle d'opération (sans limitation de durée)	80 %	100 %
Forfait patient urgence	-	Frais réels
Participation forfaitaire pour les actes lourds	-	Frais réels
Frais liés à l'hébergement		
Chambre individuelle hors psychiatrie - limitée à 40 jours / an	-	30 € / jour
Chambre individuelle ambulatoire	-	15 € / jour

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Les options de pratiques tarifaires maîtrisées (OPTAM ou OPTAM-CO) sont un dispositif par lequel les médecins s'engagent à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés. **La prise en charge des dépassements d'honoraires des praticiens non signataires de l'OPTAM ou de l'OPTAM-CO sera inférieure de 20 % à celle des médecins signataires, sauf mentions contraires et une prise en charge minimum imposée par la réglementation sans pouvoir dépasser 200 % de la base de remboursement.** 3. Sur présentation du volet de décompte de la Sécurité sociale accompagné des factures acquittées et traduites. 4. **L'hospitalisation doit faire l'objet d'une prise en charge par le Régime Obligatoire, à l'exclusion des dépenses liées à des séjours en établissements médico-sociaux tels que les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), en Établissements d'Hébergement pour les Personnes Âgées Dépendantes et en Maisons d'Enfants à Caractère Sanitaire (MECS).**



 PRÉVENTION, SOUTIEN, MÉDECINE DOUCE	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Prévention ♥		
Vaccins prescrits et pris en charge par le RO	65 % / 100 %	100 %
Coût du certificat médical lié à la mesure de protection - Tous les 5 ans	-	160 €
Soutien		
Séances prises en charge par le RO - Dispositif MonPSy	60 %	100 %
Entretiens téléphoniques avec un psychologue clinicien (par année civile) - Service IMA Assistance ♥	-	5
Médecine douce		
Ostéopathe, chiropracteur, homéopathe, acupuncteur, ergothérapeute, pédicure, podologue dans la limite de 5 actes (par année civile) ⁽²⁾	-	25 € / acte

 AUTRES PRESTATIONS	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Frais de transport pris en charge par le RO	55 %	100 %
Frais de transport non pris en charge par le RO (par année civile) ⁽³⁾	-	150 €

 DENTAIRE ⁽⁴⁾	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Soins hors 100% santé		
Soins dentaires	60%	100 %
Soins prothétiques pris en charge par le RO		
Inlay, Onlay	60%	200 %
Prothèses dentaires (y compris réparations et Inlay Core)	60 %	250 %
Soins prothétiques non pris en charge par le RO ⁽⁵⁾		
Prothèses dentaires	-	100 €

 OPTIQUE ⁽⁶⁾	RO ⁽¹⁾	DOMPRO GRAND SENIOR
Équipements 100% Santé - dans la limite des prix limites de vente (PLV) ⁽⁷⁾		
Équipements «100% Santé» Remboursement intégral (RO + RC) d'un équipement optique (verres et montures de classe A) à hauteur des prix limites de vente. Avec le pack 100% santé Santéclair, je peux bénéficier d'avantages complémentaires : montures Origine France Garantie, choix élargi de montures et verres de marque amincis chez les opticiens du réseau Santéclair	60 %	Frais réels
Équipement hors 100% Santé (tarifs libres)		
Monture	60 %	50 €
Verre simple	60 %	75 €
Verre complexe ou très complexe	60 %	100 €

1. Les taux RO indiqués sont ceux du Régime Général Obligatoire. Ils sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. 2. Forfait annuel pour l'ensemble des spécialités. Praticiens diplômés de la discipline et titulaires d'un numéro Adeli / RPPS (lorsqu'applicable pour la spécialité). 3. Pour motif médical ou lors du renouvellement du certificat lié à la mesure de protection uniquement. 4. Seuls les actes figurant dans la Classification Commune des Actes Médicaux (CCAM) et à la Nomenclature Générale des Actes Professionnels (NGAP) sont pris en charge. 5. À l'exclusion des facettes dentaires et de la pose d'un appareillage à propulsion mandibulaire non pris en charge par le RO. 6. Remboursement sous déduction du RO. Le renouvellement de la prise en charge d'un équipement (monture + 2 verres) ne peut intervenir avant une période de 2 ans selon la date de délivrance de l'équipement précédent à l'exception des cas pour lesquels un renouvellement anticipé est prévu dans la liste mentionnée à l'article L165-1 du code de la Sécurité Sociale, notamment pour les enfants de moins de 16 ans et en cas d'évolution de la vue. 7. Le 100% SANTE vous permet d'accéder à une offre sans reste à charge pour certaines prestations en optique. Cette réforme est définie par décret. Si vous ne souhaitez pas bénéficier des prestations comprises dans ce panier, les remboursements se feront selon le niveau de garanties que vous avez choisi.



AIDES AUDITIVES

RO ⁽¹⁾

DOMPRO GRAND SENIOR

Équipement hors 100% Santé (tarifs libres)

Aides auditives, y compris forfait d'entretien et accessoires (par année civile)

60 %

100 % + 300 €

Avec la MGAS, je bénéficie de soins de santé à moindre coût ainsi que des services d'assistance :

- Un service d'analyse de devis conseil en dentaire, audioprothèse et optique ;
- La géolocalisation des professionnels de la santé partenaires ;
- Un outil d'analyse de symptôme et d'orientation ;
- La téléconsultation - sans limite de nombre et sans frais ;
- Un deuxième avis médical pour obtenir une nouvelle analyse de mon diagnostic ;
- Des programmes de coaching sommeil et nutrition ...
- Des garanties en cas d'hospitalisation, d'événement traumatisant, de maternité ou encore de traitement par chimiothérapie, radiothérapie, trithérapie, quadrithérapie ou curiethérapie ;
- Une prise en charge des ascendants ;
- Un service de téléassistance ;
- Une aide pour les aidants ainsi qu'un pack répit ...

Prestations assurées par



Prestations assurées par



Dans les limites et conditions définies dans la Notice d'Information ou dans le Règlement Mutualiste.



Facultatif

Solution d'assurance
obsèques distribuée
par Mésange
Prévoyance*

Si vous souhaitez obtenir des informations sur une solution de financement des obsèques (contrat d'assurance obsèques vie entière ou épargne), vous pouvez remplir le formulaire de demande de contact mis à disposition par Mésange Prévoyance accessible sur votre espace Mandataire rubrique « assurances ». Vous pouvez également contacter directement votre conseiller MGAS.

*Mésange Prévoyance, Siège social : 21 rue Laffitte 75009 Paris RCS Paris B 478 782 915. Enregistrée en qualité de société de courtage d'assurance. N° ORIAS : 07 009 092 - www.orias.fr Habilitation funéraire N°22-59-0615 auprès de la Préfecture du Nord. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9.



Cotisations

Cette offre est spécialement conçue et exclusivement réservée aux personnes résidant :

- A domicile,
- En foyer de résidence sénior,
- En foyer de vie,
- En lieu d'hébergement non médicalisé,

Il faut être âgé de 80 ans ou plus à la prise d'effet de l'adhésion.

Mes avantages :

- Un portail internet spécifique pour gagner en efficacité.
- L'encaissement des cotisations par virement.
- L'expérience des transferts de tutelle.
- Une réponse de qualité et réactive !

Les cotisations mensuelles pour l'année 2024 :

	DOMPRO GRAND SENIOR	
	Régime Général	Régime Alsace-Moselle
de 80 à 84 ans	161,80 €	113,30 €
de 85 à 89 ans	167,50 €	117,30 €
de 90 ans et plus	171,20 €	119,80 €
Conjoint	Cotisation égale à 100% du membre participant	
Enfants*	48,10 €	33,70 €

*La gratuité s'applique au-delà du 2^{ème} enfant de moins de 20 ans inscrit comme Ayant droit mutualiste.

Autres cas : Orphelins, Enfants Handicapés ou dérogations, le tarif «Enfants» s'applique.

Pour les enfants de plus de 29 ans, le tarif du Membre participant s'applique.



Mes services en ligne

Découvrez les services adaptés aux besoins des personnes sous mesure de protection juridique ainsi qu'à leurs mandataires.



LA MUTUELLE

LES AVANTAGES

LES SERVICES

Je me connecte

Mon espace adhérent

Mon espace MJPM



Votre Extranet MJPM

La MGAS - Mutuelle Europe met à disposition des mandataires judiciaires un extranet dédié, véritable tableau de bord interactif et gratuit, permettant d'accéder à de nombreuses fonctionnalités de contractualisation et de suivi des dossiers en tant que mandataire direct.

DEVIS ET ADHÉSION EN LIGNE

- vous réalisez en totale autonomie l'ensemble de vos propositions,
- vous saisissez les informations demandées et vous joignez les pièces justificatives,
- vous évitez la saisie d'informations répétitives (nom et prénom de l'interlocuteur, adresse de correspondance, etc...),
- vous signez l'adhésion électroniquement.

LES AVANTAGES

- **un seul identifiant de connexion** pour visualiser l'ensemble de votre portefeuille de Majeurs, contrats en cours ou résiliés,
- la possibilité de visualiser le **détail des prestations payées** auprès de l'adhérent ou du professionnel de santé (incluant les dépenses reçues par Tiers payant, en « papier », ou dans le cadre du 100% ALD),
- la possibilité d'**exporter les remboursements des prestations** pour consolider des justificatifs ou réaliser des rapprochements bancaires,
- la possibilité de générer un mandat RIA afin que la MGAS s'occupe des modalités de **résiliation** auprès de l'organisme complémentaire actuel,
- la présence pour chaque majeur protégé de **la carte TP et de son échéancier** au format PDF,
- la possibilité de réaliser en toute autonomie l'**adhésion en Complémentaire Santé Solidaire (CSS)** pour votre majeur protégé ou son renouvellement,
- l'interfaçage de l'Extranet avec notre outil de gestion permet **une meilleure réactivité pour le traitement de vos demandes** grâce à des délais plus courts,
- cet outil respecte la Directive sur la Distribution des assurances (DDA) et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- accès à une solution facultative d'assurance **obsèques** distribuée par Mésange Prévoyance* dans la rubrique « Assurances ».

<https://mjpm.mutuelle-europe.com>



C'est décidé, je choisis la MGAS !

Je contacte la MGAS

☎ 01 53 15 74 82 du lundi au vendredi de 8h30-17h00 (appel non surtaxé)

@ contact@mgas.fr

Je contacte mon conseiller :



Je retrouve la MGAS sur



MGAS - Mutuelle Europe TSA 30129 - 37 206 Tours Cedex
E-mail : relation.adherents@mgas.fr

Mutuelle Générale des Affaires Sociales (MGAS) Mutuelle régie par les dispositions du Livre II du Code de la mutualité. Enregistrée au répertoire SIREN sous le n°784 301 475. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

MGAS Protection Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901. Siège social : 96 avenue de Suffren - 75730 Paris Cedex 15.

IMA SA société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 37 410 481 €, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79033 Niort Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 320.281.025.

La Sauvegarde Société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des Assurances. Immatriculée au RCS de Paris sous le n°612 007 674. Siège social : 148 rue Anatole France - 92597 Levallois Perret Cedex.

Santclair Société Anonyme au capital de 4 336 711 € - RCS Nantes 428 704 977 7 Mail Pablo Picasso - 44 046 NANTES Cedex 1 • www.santclair.fr/blog

La protection des **Données Personnelles** collectées et traitées constitue un enjeu majeur pour la MGAS conformément à la réglementation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre charte « vie-privée » disponible en suivant le lien : <https://mgas.fr/charte-vie-privée>.

